



SOMMAIRE

1. Questions semis ?
2. Notation au stockage des pommes de terre robustes
3. Maïs grain, quelles variétés retenir pour 2024 ?
4. Pensez à commander vos reliquats sortie hiver (RSH)
5. Adapter son système de cultures biologiques au changement climatique

AGENDA

Formation Lin, chanvre et colza bio

23 janvier à Laon
24 janvier à Beauvais

Formation adapter son système de cultures au changement climatique

1^{er} février à Noyon
8 février à St-Laurent Blangy

Le clin d'œil météo

« Quand en janvier sort la charrue, une bonne récolte est attendue. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Questions semis.

Actuellement, de nombreuses questions se posent en plaine, faisons le point sur les plus récurrentes :

Puis-je encore semer ma variété de blé ou de triticale d'hiver ?

Le tableau ci-dessous réprecise les possibilités de semis des céréales en janvier/février.

| Variétés BLE TENDRE | Note Alt. | Précocité épiaison | Janvier | Février | Mars |
|---------------------------------------|-----------|--------------------|---------|---------|------|
| ALESSIO, TENGRI | 2 | 5.5 | | | |
| ADAMUS, KWS EXTASE, HANSWIN | 2 | 6 | | | |
| WENDELIN | 3 | 5 | | | |
| AURELIUS, ENERGO, LG ABSALON, RUBISKO | 3 | 6.5 | | | |
| GENY, IZALCO CS | 3 | 7 - 8 | | | |
| MONTALBANO, CHRISTOPH | 4 | 5.5 - 6 | | | |
| WITAL | 4 | 6.5 | | | |
| APEXUS | 4 | 7.5 | | | |
| EMOTION, ROSATCH | 5 | 5.5 | | | |
| GWENN | 6 | 6 | | | |
| LENNOX, TOGANO | 9 | 5.5 - 6 | | | |
| Variétés TRITICALE | Note Alt. | Précocité épiaison | Janvier | Février | Mars |
| RAMDAM | 6 | 6.5 | | | |
| BREHAT, KITESURF | 7 | 6.5 | | | |
| JOKARI | 7 | 7.5 | | | |
| BIKINI | 8 | 8 | | | |

| | |
|--|---|
| | Semis envisageable |
| | Semis envisageable mais potentiel limité |
| | Semis envisageable mais potentiel très limité |
| | Ne plus semer |

Les triticales, à l'exception de quelques variétés comme RAMDAM PRESLEY et LUMACO RGT CENTSAC, peuvent tous être semés jusque début mars.

Peut-on semer des protéagineux en janvier/février ?

Les protéagineux n'ont pas de besoin en froid pour fleurir. Les variétés d'hiver sont celles ayant la plus grande résistance au froid. Par conséquent, toutes les variétés d'hiver peuvent être semées au printemps. Rappelons que plus le semis est tardif au printemps plus les protéagineux sont exposés au risque de fortes chaleur à la floraison (avortement) et de sécheresse en fin de cycle.

Est-il possible de semer des céréales de printemps dès à présent ?

Le créneau idéal de semis des orges de printemps se situe entre le 10 février et le 10 mars. Il faut surtout privilégier la qualité d'implantation à la date de semis. Aussi rien ne sert de se précipiter pour le moment sur des sols encore fragiles.

Pierre DURAND

2. Notation stockage des variétés de pommes de terre robustes de consommation

| Indice de germination en % | | |
|----------------------------|-----------|---------|
| Variétés | Annœullin | Lorgies |
| Accoustic | 28,7 | 100,0 |
| Alanis | 0,0 | 16,5 |
| Alix | 0,0 | 9,3 |
| Almonda | 1,2 | 30,5 |
| Alouette | 0,0 | 74,0 |
| Athena | 0,2 | 46,2 |
| Audace | 0,0 | 35,3 |
| Beyonce | 1,2 | 32,2 |
| Byzance | 0,0 | 62,5 |
| Camillo | 0,0 | 0,0 |
| Cammeo | 0,0 | 4,7 |
| Carolus | 0,0 | 62,7 |
| Cayman | 0,0 | 38,2 |
| Cephora | 2,7 | 66,2 |
| Connect | 0,0 | 28,5 |
| Ecrin | 0,0 | 0,0 |
| Eldorado | 0,0 | 39,0 |
| Empress | 20,7 | 100,0 |
| Esperanto | 7,3 | 92,5 |
| Germi 300 | 0,0 | 0,0 |
| Lady Jane | 1,2 | 28,3 |
| Levante | 0,0 | 0,0 |
| Louisa | 0,0 | 0,0 |
| Maiwen | 0,0 | 3,3 |
| Nirvana | 0,0 | 0,0 |
| Otolia | 0,0 | 1,7 |
| Passion | 4,7 | 100,0 |
| Peter pan | 5,3 | 47,5 |
| Satis | 2,7 | 42,0 |
| Sevilla | 0,0 | 0,0 |
| Trufette | 0,0 | 0,0 |
| Twinner | 4,7 | 31,0 |
| Twister | 0,3 | 18,7 |
| Vitabella | 0,0 | 0,8 |
| Wahou | 2,3 | 30,0 |
| Zen | 0,0 | 0,0 |

Les essais variétés de pommes de terre robustes ne sont pas terminés. En effet trois notations stockage sont effectuées au cours de la période hivernale ainsi que des tests comportement à la friture.

Les premiers résultats stockage présentés dans le tableau ci-contre sont réalisés sur 2 sites différents afin de pouvoir juger l'efficacité d'un produit antigerminatif à base d'huile de menthe.

Les 2 lieux de stockage ont une température de conservation identique de 8°C depuis le 16 octobre. Sur le site de **Lorgies aucun traitement ne sera réalisé.**

Sur le site **d'Annœullin un premier traitement a été réalisé le 20 décembre.** La première notation a eu lieu le 12 janvier, soit 12 semaines après le stockage.

Pour le partie non traité (Lorgies) 3 variétés ont déjà un indice de germination de 100% (ACCOUSTIC, EMPRESS et PASSION) et 9 variétés n'ont pas encore germés (=0%).

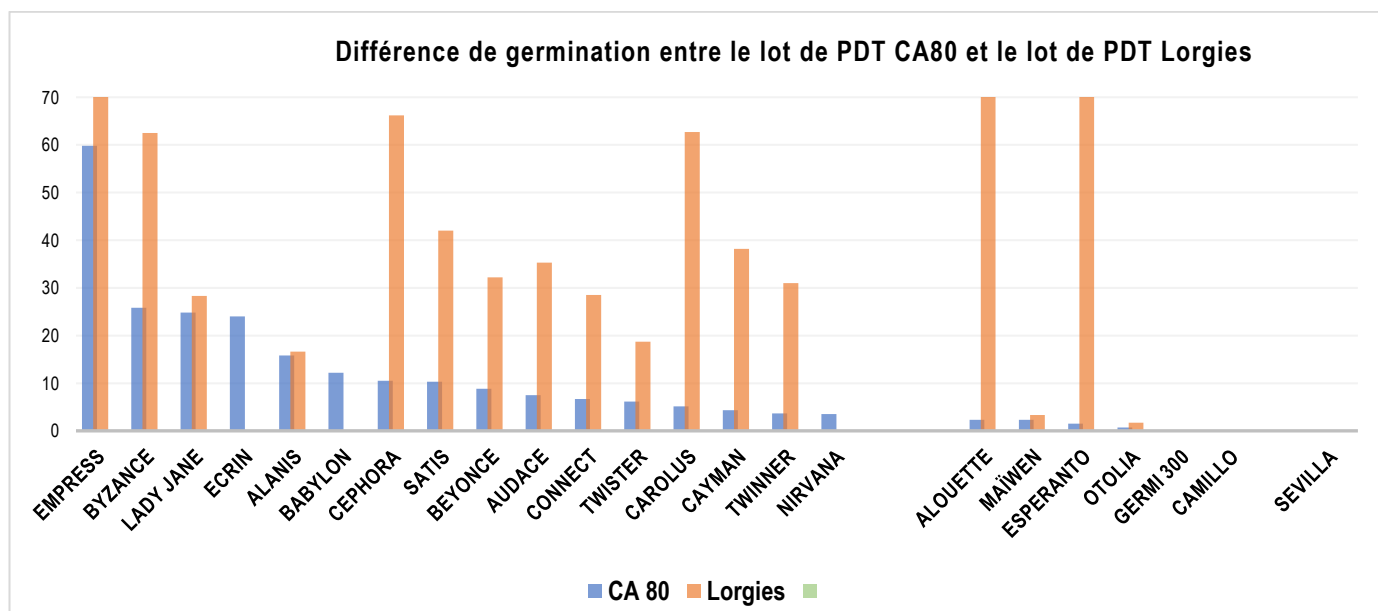
Sur le site traité à l'huile de menthe (Annœullin), seule ACCOUSTIC et EMPRESS commencent à décrocher. L'efficacité du traitement est clairement mise en avant lors de cette première notation.

Un troisième essai conduit dans la Somme avec des variétés communes est également suivi selon le même protocole à la différence essentielle près que **la température de consigne** (température de conservation) est abaissée d'1 degré pour atteindre **7°C**. A l'observation du graphique comparatif ci-après l'écart du pourcentage de germination se creuse rapidement à 1 degré près !

Par exemple, la variété EMPRESS germe très fortement quel que soit la température de consigne. Cette variété est donc peu dormante. Pour les variétés CEPHORA, CAROLUS, ALOUETTE et ESPERANTO, on observe bien un différentiel de germination en fonction de la température de stockage. Un seul degré d'écart contient correctement la germination de ces variétés. Enfin la variété OTOLIA n'est pratiquement pas germée dans les deux cas avec pourtant une différence de température au stockage. Là encore c'est bien la dormance de la variété qui rentre en compte mais qu'en sera-t-il dans 2 ou 3 mois ? Enfin des variétés sont dites très dormante à l'instar de GERMI 300 CAMILLO et SEVILLA qui n'ont aucun germe.

Quels enseignements peut-on tirer de ces premiers résultats ?

- la température de consigne est primordiale pour maintenir en dormance le maximum de variétés même si on sait que cette température se joue au demi-degré près dans le cadre de pomme de terre de type consommation. 7°C de température semble pour le moment plus approprié que 8°C.
- La dormance est propre à chaque variété quelle que soit sa température de consigne
- Sans application d'antigerminatif une longue conservation uniquement à base de froid sera insuffisante pour maintenir une longue conservation jusqu'en avril mai.



Ces essais feront l'objet d'autres notations au cours de leur conservation jusqu'à la fermeture du frigo avec notamment des tests de coloration à la friture qui permettront de discriminer davantage la qualité finale du tubercule à l'issue de sa conservation complète.



Variété ACCOUSTIC

Stockage 8°C sans traitement

Stockage 8°C avec huile de menthe



Sébastien FLORENT, Clémence LECLERCQ et Alain LECAT

3. Maïs grain, quelles variétés retenir pour 2024 ?

Depuis plusieurs années, les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France évaluent des variétés de maïs grain biologiques au sein d'un réseau d'essais piloté par ARVALIS avec différents partenaires. Les listes variétales établies chaque année veillent à reconduire certains hybrides pendant deux à trois ans consécutifs.

En décembre 2023, une synthèse pluriannuelle a ainsi été réalisée pour alimenter les connaissances sur les caractéristiques de plusieurs variétés disponibles pour l'AB et parfaire son choix variétal.

Les organismes participant au réseau entre 2021 et 2023 :



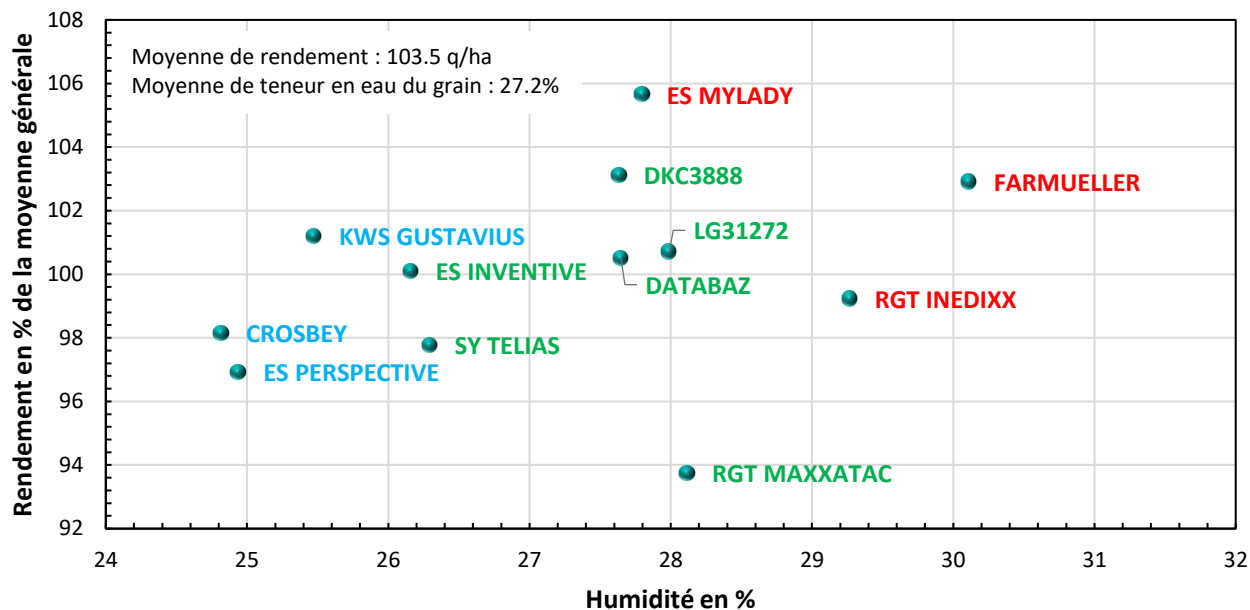
Maïs grains BIO - Zone Nord-Centre - G0-G2 Rendements et précocité aux récoltes 2021 à 2023

14 essais

Précocité G0

Précocité G1

Précocité G2



L'analyse pluriannuelle étant plus pertinente qu'une synthèse annuelle, nous observons de nombreuses similitudes entre les résultats regroupant trois années de référence et le résultat de l'essai réalisé en 2023 dans l'Oise (cf. JT bio 18-23).

Dans le groupe des G2, la variété **ES MILADY** se distingue par son niveau de rendement et un taux d'humidité à la récolte très proche de **DKC3888** et **LG31272** (deux variétés de référence dans le groupe des G1). **Ces variétés trouvent leur place dans le sud des Hauts-de-France.**

En secteur plus tardif (Somme et Nord Pas de Calais), le choix s'oriente sur des variétés G0 et G1 (début de groupe). Le regroupement permet de situer des variétés dont le taux d'humidité à la récolte est de 2 à 3 points inférieurs aux variétés précédemment citées. **KWS GUSTAVIUS** et **ES INVENTIVE** se positionnent sur un compromis rendement précocité.

Les variétés les plus précoces (début groupe G0) **CROSBY**, **ES PERSPECTIVE**, mais également **LID1015C** décrochent sensiblement même si elles permettent de récolter des maïs encore plus secs.

Que valent les variétés proposées il y a quelques années ?

En 2023, année propice pour le maïs, vous avez pu observer sur certaines parcelles des différences importantes de rendement entre les « récentes » et les anciennes références (Luigi, Tonifi CS ...). Cela n'a rien d'étonnant, le progrès génétique permet sur maïs de faire des avancées rapides. **Aussi, nous vous conseillons d'opter pour les variétés plus récentes.**

Gilles SALITOT

4. Pensez à commander vos reliquats sortie hiver (RSH)

En outre d'être une obligation réglementaire (à minima 1 par exploitation), la réalisation de reliquats azotés vous permet de connaître au mieux la disponibilité en azote de vos sols. Ainsi, vous pouvez adapter les éventuels apports de fertilisation de printemps pour répondre aux besoins de vos cultures.

Les RSH sont très variables d'une année à l'autre en fonction de la minéralisation à l'automne, du degré de lessivage hivernal, d'une parcelle à l'autre, de vos pratiques (présence ou non de couverts, fumures organiques, successions culturales...). Ainsi, ces RSH sont aussi un moyen d'avoir une idée de la quantité d'azote qui a été lessivée durant l'hiver et de faire le bilan sur vos pratiques.

Vous en avez peut-être entendu parler, la directive nitrates a changé : nous en sommes maintenant à la 7^{ème} directive nitrates. Pour le moment, au niveau régional, le Plan d'Action Régional (PAR) n'est pas encore sorti. Il est soumis à consultation public. Nous reviendrons vers vous dès que nous connaissons les modalités de cette nouvelle directive nitrate dans notre région.

Pierre Le Fur

5. Adapter son système de cultures biologiques au changement climatique : nous comptons sur votre participation !

En agriculture biologique, l'adaptation des itinéraires techniques est une nécessité pour limiter les risques maladies, de parasitisme et de gestion de l'enherbement des cultures. Tous ces facteurs sont étroitement liés au climat ! Sans attendre, il y a nécessité d'y réfléchir et d'envisager ensemble des solutions face aux évolutions climatiques actuelles et à venir. A ce jour, nous avons reçu très peu d'inscriptions !

Nous disposons d'une intervenante de qualité pour nous accompagner sur une formation d'une journée, nous attendons désormais votre réponse. Le flyer avec les modalités pratiques d'inscription est en copie attaché à ce JT Bio. Elles auront lieu

- 1^{er} février à Noyon
- 8 février à Saint-Laurent Blangy

Cette formation est labellisée « Agroécologie ». Elle entre dans le cadre des formations à réaliser dans le cadre des engagements MAEC.

Gilles SALITOT



Les conseillers bio des chambres d'agriculture des Hauts-de-France vous souhaitent une bonne année 2024 et vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80)–NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

